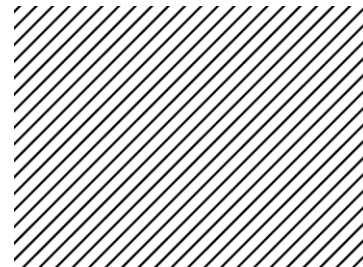




# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*



Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



# Commission territoriale consultative du fonds de développement de la vie associative (CTCFDVA)

15 mai 2025

- Ouverture de séance par Monsieur Frédéric SAUTRON, sous-préfet chargé de la cohésion sociale et de la jeunesse pour le Préfet
- Introduction par Cyprien ROCHETAING, responsable du pôle JEPVA à la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour le Recteur
- Actualisation de la composition de la CTC, rappel du règlement intérieur et déclaration des intérêts personnels
- Présentation du financement FDVA – Formation des bénévoles 2025
- Présentation des propositions de financement du FDVA – Fonctionnement et innovation 2025
- Présentation état d'avancement Guid'Asso
- Questions, observations, échanges



# La CTCFDVA

## Textes de référence

- **Instruction N° DJEPVA/SD1B/2018/075 du 15 mai 2018 et décret n° 2018-460 du 8 juin 2018** relative au fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et à l'utilisation de ses crédits déconcentrés.  
=> Le FDVA permet le financement du fonctionnement des associations et le soutien aux projets innovants (fin des réserves parlementaires en 2017)
- **Loi visant l'amélioration de la trésorerie des associations du 1er juillet 2021** appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2022  
=> Désignation de 2 députés (et 2 suppléants) et 2 sénateurs au sein des commissions
- **Notes d'orientations régionales FDVA 1** « Formation des bénévoles » et **FDVA 2** « Fonctionnement et Innovation », Campagne de subventions 2025, validées lors de la CTCFDVA du 4 décembre 2024
- **Règlement intérieur de la commission territoriale consultative du FDVA adopté le 4 décembre 2024**  
=> Nomination et représentation de ses membres  
=> Déclaration des intérêts personnels
- **Arrêté n°790 du 6 mai 2025 portant composition de la commission territoriale consultative du FDVA à La Réunion**



# Planning FDVA 2025

FDVA									
	CTC FDVA 2024 validation feuille de route 2025	Date de début	Date de fin	Envoi des dossiers aux membres (interne)	Réunion d'harmonisation (interne)	Envoi des propositions/ avis aux membres CRCFDVA	1 <sup>ère</sup> CTC FDVA 2025	Envoi des notifications et arrêtés	Date prévisionnelle de fin d'engagement des crédits
FDVA 1 -2025	04/12/24	06/12/24	16/02/25			30/04/25	15/05/25	06/25	07/25
FDVA 2 – 2025	04/12/24	06/12/24	16/02/25	07/03/25	24/04/25	30/04/25	15/05/25	06/25	07/25



# Enveloppes disponibles FDVA 2025

FDVA 1  
70 000 €



12 710 € issus de la dotation  
complémentaire



**Total FDVA 1 : 82 710€**

83 888 € en 2024

FDVA 2  
188 440€



FDVA 2 consolidé (fonds de concours) :  
389 250 €



**Total FDVA 2 : 577 690€**

579 141 € en 2024



# 1. Présentation du financement du FDVA 1 – Formation des bénévoles



# Le FDVA 1

## Critères

### Ne sont pas éligibles :

- les associations représentant un secteur professionnel,
- les associations dites « para-administratives ou paramunicipales », les partis politiques
- les associations défendant essentiellement les intérêts communs d'un public adhérent,
- les associations ayant moins de 1 an d'existence
- les associations sportives affiliées et agréées qui peuvent solliciter leur fédération respective,
- les associations dont l'objet est culturel ou proposant des actions à visée communautaire
- Les associations dont le siège social est hors département

### Sont éligibles :

- les formations dites techniques : liées à l'activité ou au fonctionnement d'une association et à priori transposables dans d'autres associations et le cas échéant « mutualisables », elles peuvent être d'initiation ou d'approfondissement,
- les formations dites spécifiques : tournées vers le projet associatif, en lien avec l'objet de l'association. Les formations organisées uniquement sur le mode du « partage d'expériences » sont éligibles lorsqu'elles constituent un approfondissement de connaissances.

**Formations gratuites  
d' 1/2 journée à 5 jours  
pour 10 à 25 stagiaires  
prise en charge sur la base de 500€ / jour  
plafonnée à 80% du budget**



# Le FDVA 1

## Feuille de route 2025

### FDVA 1 - La priorité est donnée :

- aux associations présentant des projets de formations mutualisées,
- aux programmes de formation certificative relative à la gestion associative (CFGGA),
- aux formations de jeunes dirigeants associatifs (16-29 ans) et aux formations en direction des bénévoles des associations émergentes ou celles faiblement employeuses (moins de 2 ETP),
- aux formations préconisées dans le cadre d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)
- aux formations visant à lutter contre la fracture numérique associative, à digitaliser les activités solidaires des acteurs associatifs, à impulser une communauté numérique de proximité (tiers lieux numérique)
- aux formations des acteurs associatifs relais et ressources de proximité territoriale et sectorielle favorisant la montée en compétences des intervenants en matière d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation s'inscrivant dans le dispositif « Guid'Asso »

**Depuis 2022 : Les associations peuvent désormais présenter un plan de formation sur 3 ans**



# Le FDVA 1

## Répartition de l'enveloppe 2025

Nombre projets reçus	89
Nombre projets inéligibles/incomplets	23
Nombre projets avis défavorable	27
<b>Nombre projets avis favorable</b>	<b>39</b>

Nombre projets annuels reçus	83
Nombre projets pluriannuels reçus 2025-2027	6
Nombre projets pluriannuels 2024-2026	1
Nombre projets pluriannuels 2023-2025	3

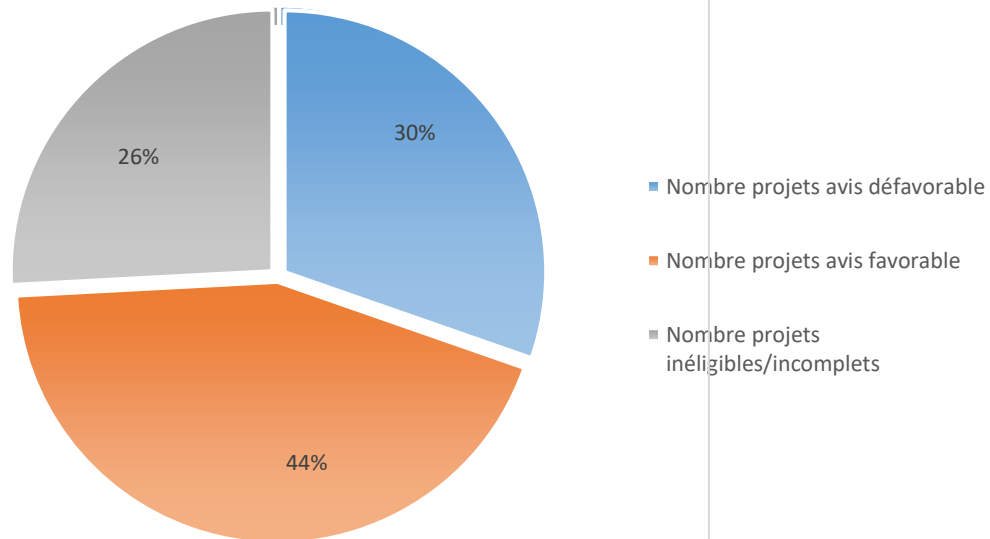
Dotation projets annuels	57 710 €
Dotation projets pluriannuels 2025-2027	12 000 €
Dotation projets pluriannuels 2024-2026	3 000 €
Dotation projets pluriannuels 2023-2025	10 000 €

**L'enveloppe attribuée en 2025 est de 82 710 €**

**L'enveloppe attribuée en 2026 est de 15 000 €**

**L'enveloppe attribuée en 2027 est de 15 000 €**

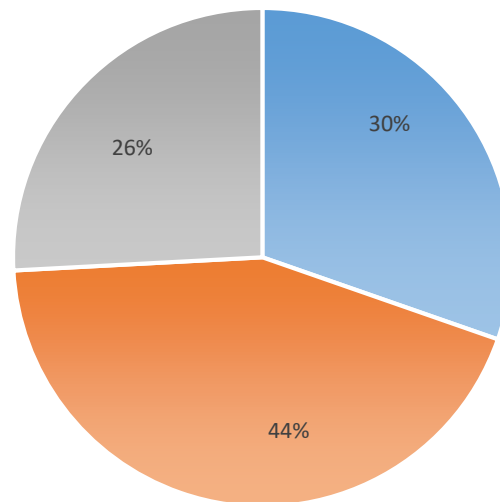
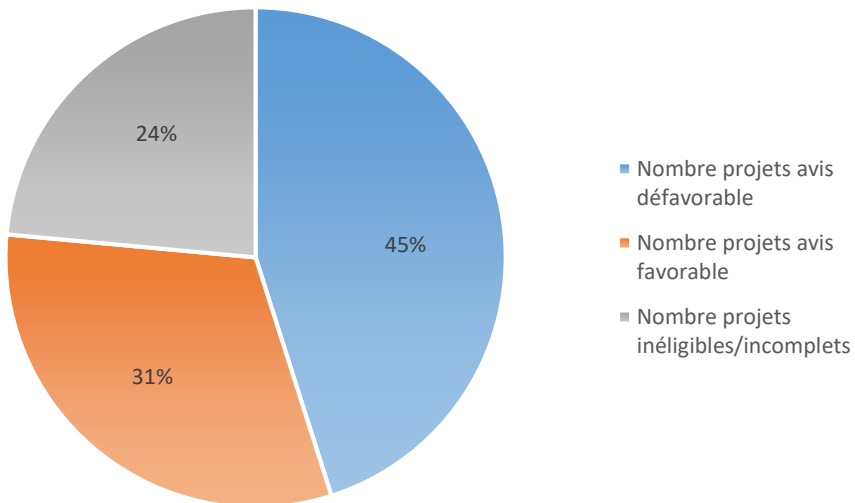
36 associations bénéficiaires / 90 sessions validées / environ 1200 bénévoles à former





# Le FDVA 1

## Comparatifs 2024/2025



Nombre projets reçus	102	89
Nombre projets inéligibles/incomplets	24	23
Nombre projets avis défavorable	46	27
<b>Nombre projets avis favorable</b>	<b>32</b>	<b>39</b>



## 2. Présentation des propositions de financement du FDVA 2 – Fonctionnement et innovation



# Le FDVA 2

## Critères

### Ne sont pas éligibles :

- les associations représentant un secteur professionnel,
- les associations dites « para-administratives ou paramunicipales »,
- les partis politiques
- les associations défendant essentiellement les intérêts communs d'un public adhérent,
- les associations dont l'objet est culturel ou proposant des actions à visée communautariste
- Les associations dont le siège social est hors département

### Sont éligibles :

- le financement global de l'activité d'une association (FDVA 2-fonctionnement)
- la mise en œuvre de projets ou activités créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population (FDVA 2 – innovation)

## **Subventions comprises entre 1 500 € et 10 000 € plafonnées à 80% du budget**

Les projets d'études, de diagnostics, de prospectives, d'investissement et d'équipement hors achat de matériel courant ne sont pas éligibles.



# Le FDVA 2

## Feuille de route 2025

### FDVA 2 - La priorité est donnée :

- au soutien au fonctionnement associatif : moyens de mise œuvre du projet associatif, soutien à la trésorerie et à l'emploi...
- au soutien des fédérations, coordinations ou collectifs d'associations
- aux dossiers déposés par des associations n'ayant pas de salariés ou moins de 2 ETP,
- aux associations garantissant un accès gratuit et de proximité à l'information et l'accompagnement à la structuration associative dans le cadre du dispositif « Guid'Asso »,
- aux projets qui favorisent l'égalité participation entre les hommes et les femmes et qui s'inscrivent dans une démarche éco-responsable.

### Pour 2025, la CTCFDVA du 04/12/2024 a validé les priorités locales suivantes :

- Actions d'inclusion des personnes en situation de handicap
- Structures s'inscrivant dans une démarche d'information jeunesse dans le domaine de la jeunesse et des sports
- Actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes



# Le FDVA 2

## Vérifications lors de l'instruction

### Complétude

- Instruction des demandes complètes uniquement
- Pièces et documents administratifs
- Complétude de toutes les parties du CERFA (nouveau modèle)

### Inéligibles

- Siège social hors du département
- Demande de soutien en investissement
- Association ayant moins de 1 an d'existence

### Clarté

- Les projets doivent être décrits et s'appuyer sur des constats et besoins clairement exposés
- Les projets doivent être cohérents (vigilance sur les copier-coller)
- Eviction des projets « fourre-tout »

### Partenariats

- Partenaires financiers cohérents, réfléchis et anticipés
- Distinction entre partenaire et prestataire

### Montants

- Des budgets cohérents et précis
- Des montants demandés raisonnables

### Diagnostic et indicateurs

- Sont-ils définis et vérifiables ?
- Nécessité d'exposer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs

**16 instructeurs de la DRAJES (pôles Sport, JEPVA et formation) avec appui d'autres services de l'Etat (DAC, DEAL, Préfecture...)**



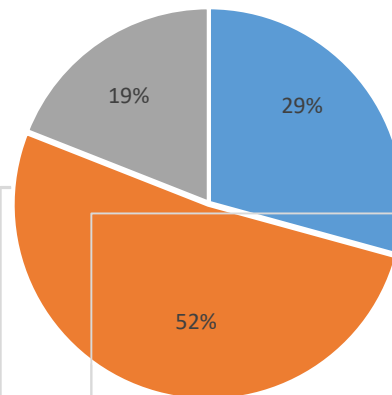
# Le FDVA 2

## Répartition de l'enveloppe 2025

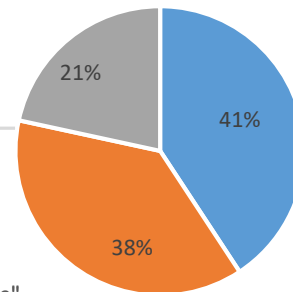
	FONCTIONNEMENT	INNOVATION
Nombre projets reçus	205	162
Somme demandes de subvention	1 461 825 €	1 305 818 €
Nombre projets inéligibles ou incomplets	39	35
Nombre dossiers "Défavorable"	60	66
<b>Nombre dossiers "Favorable"</b>	<b>106</b>	<b>61</b>
Montant proposé	363 200 €	214 490 €

**L'enveloppe proposée pour 2025 est de 577 690 euros pour 167 associations bénéficiaires**

Fonctionnement



Innovation



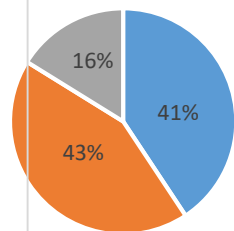
- Nombre dossiers "Défavorable"
- Nombre dossiers "Favorable"
- Nombre dossiers incomplets ou inéligibles



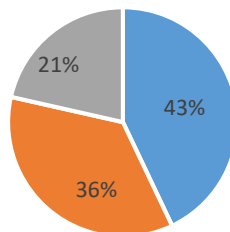
# Le FDVA 2

## Comparatifs 2024/2025

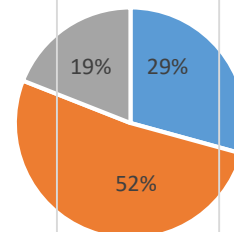
Fonctionnement  
2024



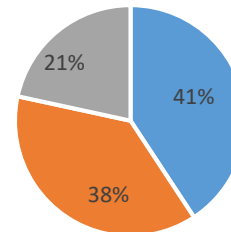
Innovation  
2024



Fonctionnement  
2025



Innovation  
2025



	FONCTIONNEMENT	INNOVATION	FONCTIONNEMENT	INNOVATION
Nombre projets reçus	204	163	205	162
Nombre projets inéligibles ou incomplets	33	35	39	35
Nombre dossiers "Défavorable"	83	70	60	66
<b>Nombre dossiers "Favorable"</b>	<b>88</b>	<b>58</b>	<b>106</b>	<b>61</b>
Montant proposé	338 941 €	240 200 €	363 200 €	214 490 €



# Le FDVA 2

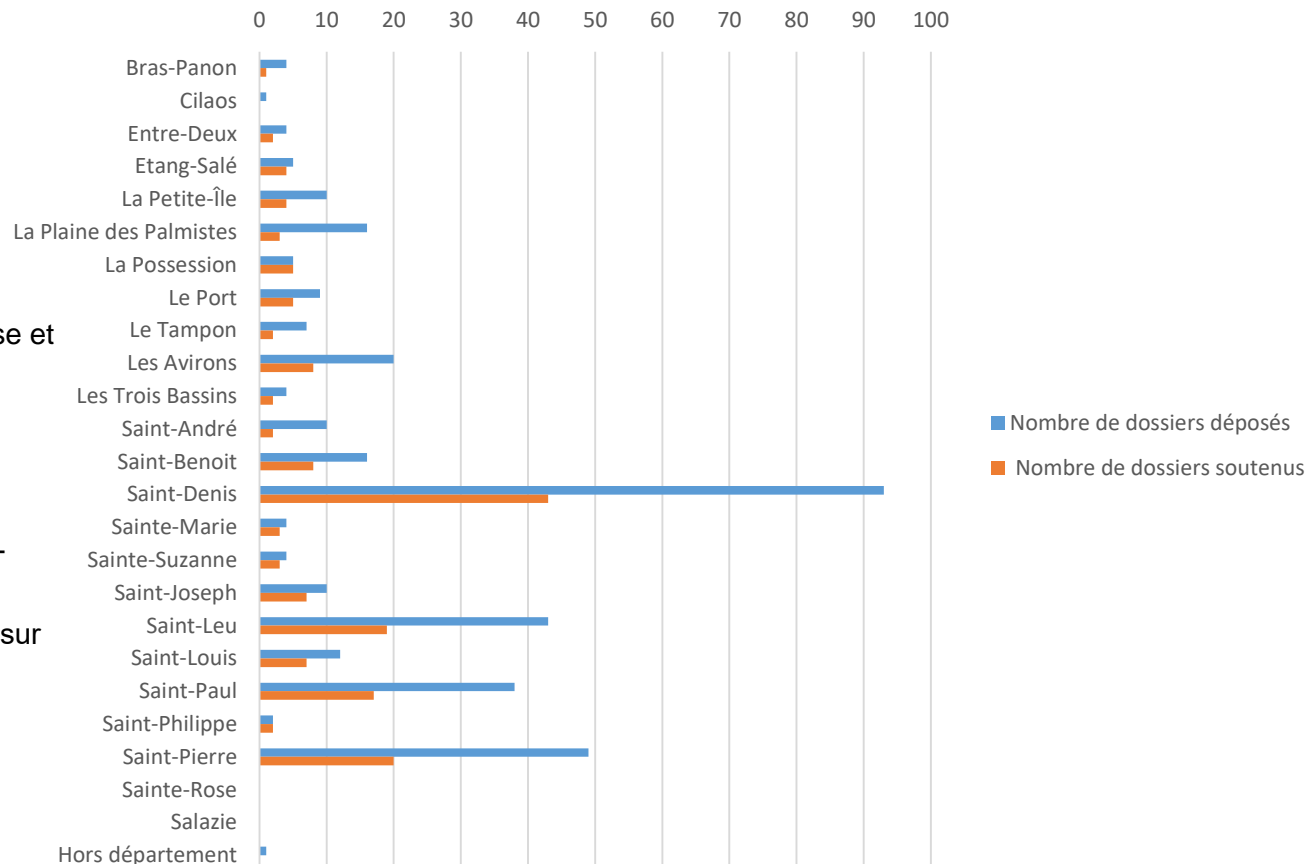
## Répartition des dossiers FDVA 2 par commune

Pas de dossiers reçus de Sainte-Rose et de Salazie

=> Difficultés à trouver des relais et interlocuteurs sur ces communes

Prédominance de Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Leu, Saint-Paul :

=> Nombre important d'associations sur ces communes





# Le FDVA 2

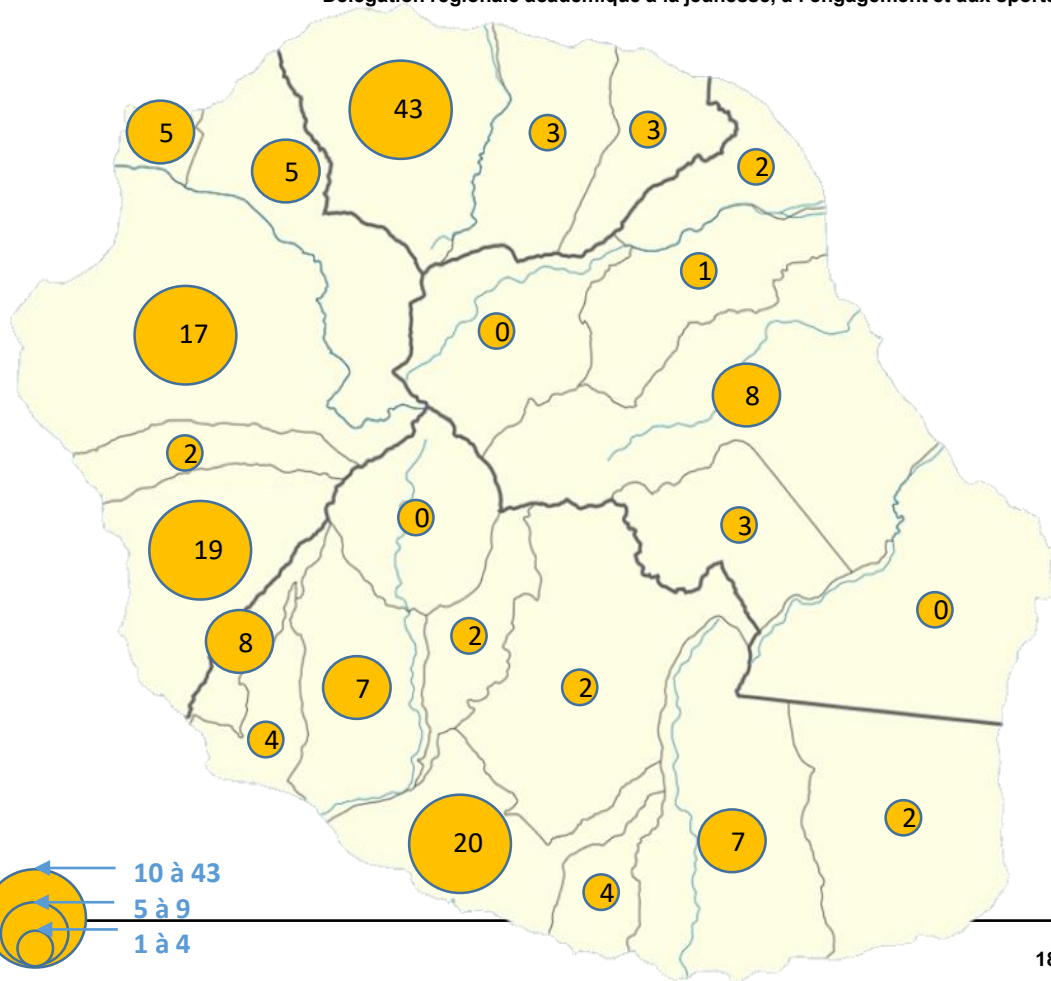
## Répartition cartographique des dossiers FDVA 2 validés

Prépondérance de la commune de Saint-Denis :

=> localisation des sièges sociaux des  
têtes de réseau et des associations à  
vocation régionale

On retrouve ensuite les communes sur  
lesquelles il existe des associations  
relais et/ou des services vie associative :

=> Dossiers éligibles, plus clairs et  
complets





# 3. Etat d'avancement Guid'Asso



# Un réseau d'acteurs labellisés

## Guid'Asso

4 missions complémentaires pour appuyer les associations => 4 labels Guid'Asso

...et bientôt une cinquième marque Guid'Asso DLA



**Guid'Asso**  
Orientation

**Est en lien avec des associations** ou des porteurs de projets qui lui font part de questions.

**Connaît les structures d'appui** (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers

**Orienté les associations** vers ces structures avec un contact.



**Guid'Asso**  
Information

**Est en lien avec des associations** ou des porteurs de projets sur son territoire.

**Délivre les informations de base et les fondamentaux** sur la vie associative

Est en mesure d'**expliquer les démarches essentielles**

**Si besoin, oriente** vers une structure d'accompagnement



**Guid'Asso**  
Accompagnement généraliste

**Accompagne les associations** ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative

Accueille, évalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire

Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau



**Guid'Asso**  
Accompagnement spécialiste

**Accompagne les associations** ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique

Evalue les besoins, propose les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et s'associe à d'autres acteurs si nécessaire

Apporte son expertise à la vie du réseau



## Feuille de route régionale 2023-2025

### Coanimateurs régionaux



RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports



### Phase 1 Diagnostic du territoire (09/23-05/24)

- Recueil des données existantes + questionnaire de recensement des acteurs de l'appui associatif
- Rencontre de toutes les collectivités et des partenaires régionaux
- Cartographie des acteurs du réseaux local d'appui à la vie associative local
- Lancement de l'AMI de sélection des accompagnateurs généralistes

### Phase 2 labellisation (06/24-09/24)

- Mise en place du Comité stratégique régional Guid'Asso: DRAJES, MAR, Conseil régional, Conseil départemental, CAF, CRESS, ADMR, pour avis sur les labellisations
- Labellisation par le Délégué Départemental à la Vie Associative (signature charte et convention)

### Phase3 Animation du réseau et formation des acteurs (09/24-en cours)

- 2 journées d'intégration dans l'Est, le Sud, le Nord, l'Ouest à destination des « orientation »
- Programme de formation structures « accompagnement généraliste » et « information » de décembre 2024 à juin 2025 avec Uniformation. Partenariat CNFPT à prévoir pour les collectivités.
- Lancement candidatures « accompagnement spécialiste » mai 2025 / prochain COSTRA juillet 2025
- Événements labellisés Guid'Asso toute l'année
- Partenariats Ministère des Outre-Mer, Conseil régional et CAF validés

# Guid'Asso

La Réunion

## LE RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE ASSOCIATIVE

une réponse de proximité adaptée aux besoins des associations !

### EN QUOI ÇA CONSISTE ?

- Un diagnostic territorial de l'appui à la vie associative actualisé par un recensement continu des acteurs de l'appui.
- Un soutien de la montée en compétence des acteurs de l'appui par la formation et la mutualisation des pratiques.
- Une animation des réseaux associatifs par un travail partenarial entre services de l'État et Le Mouvement Associatif de la Réunion.
- Une structuration du réseau des acteurs de l'accompagnement de la vie associative selon 4 missions.



### SCANNEZ



Contactez votre structure Guid'Asso « Accompagnement généraliste »



### VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION ?

Vous êtes une association ou un.e porteur/porteuse de projet et vous souhaitez être accompagnés dans vos démarches ?

Les différentes structures de l'appui à la vie associative sont disponibles pour répondre à vos questions et vous accompagner gratuitement dans toutes les étapes et en fonction de vos besoins !

La cartographie en ligne des structures labellisées vous permet de prendre contact directement avec la ou les personnes référentes de l'accompagnement Guid'Asso.

<p><b>O</b> Orientation</p> <p>Acteurs de proximité (suite, associations, etc.) qui aident les acteurs associatifs dans le processus de leur démarche (par les informations reçues, les appuis, les conseils, etc.)</p>	<p><b>I</b> Information</p> <p>Acteurs de proximité qui fournissent des informations (spécifiques ou générales) sur les démarches associatives et les acteurs de l'appui à la vie associative.</p>	<p><b>A</b> Accompagnement généraliste</p> <p>Structures expertes sur la vie associative dans son ensemble, qui répondent aux questions les plus complètes et ont une capacité de conseil sur les démarches associatives et les acteurs de l'appui à la vie associative, quel que soit leur secteur d'activité, leur taille, leur situation géographique et leur programme de référence ou accompagnement dans ce domaine.</p>	<p><b>S</b> Accompagnement spécialiste</p> <p>Structures spécialisées dans un secteur d'activité (ex : sport, culture) ou sur une thématique (ex : emploi, handicap) qui proposent un accompagnement des associations dans ce domaine.</p>
---	--	--	--

# Cartographie des acteurs labellisés

## Contacts des structures Guid'Asso « Accompagnateurs généralistes »

NORD	EST	SUD	OUEST
Ligue de l'enseignement, 21 rue de Madagascar, 97400 Saint Denis	Maisons des associations, 6 rue Lecorbuisier, 97470 Saint Benoit	Roulé Mon Z'avirons, 42 Bis Rte de la Ravine Seche, 97425 Les Avirons	OMSEP, 165 Bd du Front de Mer, 97460 Saint-Paul
Alice MILARD, 02 62 94 84 40	Jimmy BEGUE, 02 62 41 34 04	Guillaume ROBERT, 02 62 45 49 38	Stéphania JADIN, 02 62 45 91 96

- 4 Guid'Asso  
Accompagnement généraliste
- 3 Guid'Asso  
Information
- 38 Guid'Asso  
Orientation

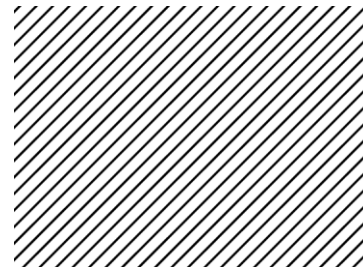


# 4. Questions diverses, échanges



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Merci**

**Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**